



## POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La confiance est un pilier essentiel du bon fonctionnement d'un organisme. Elle se mérite. Elle s'entretient. Et, si par malheur elle se perd, au mieux, elle devient difficile à regagner, voire même irrécupérable.

Mais il y a plus encore. Au-delà de la confiance, une donnée personnelle confidentielle perd irrémédiablement son caractère dès sa publication. Son étiquette privée devient irrécupérable et la faute revient à la personne physique et/ou morale qui en avait la garde.

En conséquence, Cycl'O Nord affiche une politique de confidentialité sur les données nominatives confiées par ses membres auprès de l'organisme :

1 Le traitement des données et des informations relatives aux membres sera en conformité avec les articles 35 à 41 du *Code civil du Québec*, plus particulièrement, quant au droit que possède un membre de consulter telles données ou informations le concernant et d'y faire effectuer les changements opportuns;

2 Les données de tout membre confiées à Cycl'O Nord, lors de son adhésion, sont protégées contre l'examen d'un tiers selon les modalités suivantes :

A Aucune personne ne peut avoir en sa possession la liste complète de membres, affectée des données nominatives, sauf le président et le secrétaire de Cycl'O Nord;

B Ladite liste est conservée sur support électronique crypté, non branché à un réseau. Les données confiées par manuscrit, sont sous la garde exclusive du secrétaire;

C Sous réserve de l'article 9 de la *Loi sur les clubs de récréation*, L.R.Q., chapitre C-23, où les officiers de Cycl'O Nord doivent remettre à la Sureté du Québec ou à un agent de police municipale désigné par le premier corps une liste certifiée des membres, dans le cadre d'une enquête visant à établir une preuve d'infraction à une loi applicable au Québec, ou sous réserve d'un mandat légalement obtenu d'une cour de justice, aucune personne ne peut consulter des données concernant un membre de Cycl'O Nord;

D Une entente avec la Ville de St-Jérôme autorise, à des fins statistiques, une divulgation confidentielle d'une liste de toutes les municipalités représentées par le *membership* de Cycl'O Nord, et du nombre de membres dans chacune d'elles. Ceci a pour but définir le statut de Cycl'O Nord comme organisme local ou régional.

E Toute personne peut demander au secrétaire de Cycl'O Nord de certifier la légitimité d'adhésion de tel ou tel membre pour motif valable, notamment, afin d'établir l'admissibilité à un rabais commercial, ou à une participation limitée à quelque événement, ou à quelque autre privilège ainsi relié à sa qualité de membre. Le secrétaire pourra alors fournir telle certification en limitant la divulgation au nom, prénom et numéro de carte du membre concerné;

F En aucune circonstance un commerçant ou commanditaire ne peut avoir accès aux données des membres de Cycl'O Nord;

G Un membre désirant entrer en contact avec un autre, peut en faire la demande au secrétaire qui communiquera avec le deuxième afin d'obtenir l'autorisation de celui-ci à ce qu'un seul moyen de contact soit communiqué au premier. Aucune pression indue ne doit être exercée par quiconque dans cet échange. Le secrétaire devra obtempérer à un membre ne désirant point recevoir de telles requêtes;

3 Pour assurer un suivi lors d'une réinscription éventuelle, et faciliter le report de la saisie de données, les données d'un membre peuvent être conservées par Cycl'O Nord, à moins que le membre ne spécifie que telles données soient détruites. Les renseignements ainsi conservés jouissent de la même protection que la liste courante;

4 Les communications par voie électronique doivent se faire par adressage *incognito* (CCI), dans les cas où plus d'un membre en sont les destinataires, et dans tous les cas lorsque des tiers sont impliqués. Les relais de messagerie (transferts) contenant des adresses électroniques personnelles doivent être expurgés de leurs données avant d'être envoyés. Dans tous les cas où un doute subsiste quant à la sécurité d'accès à la liste des membres, ou à une diffusion directe aux membres par quiconque, le webmestre verra à établir de nouveaux verrous, ou à suggérer des méthodes alternatives sécuritaires;

5 Dans l'exercice de leurs fonctions, il est souhaitable que les administrateurs utilisent un compte de messagerie spécialement affecté aux communications relatives à Cycl'O Nord;

6 Cycl'O Nord va faire tout en son pouvoir pour systématiser et centraliser les communications courantes, afin d'éviter aux administrateurs d'avoir à détenir inutilement des carnets d'adresses multiples, réduisant d'autant les risques de diffusion intempestive de messagerie, ou de bris de confidentialité.

(Adopté le 11 mars 2015 - CAR-20150311-d)